



COMMISSION RÉGIONALE DES COMPETITIONS

RECTIFICATIF à la réunion du 7 juin 2019

Réunion télématique du 14 juin 2019

PROCÈS-VERBAL N° 37 bis

Présents : Alain Flament, Lionel Chandelier, Gilbert Leu, Ginette Lelion, Didier Lecossu, Jean Boquet, Philippe Guerrier (partiellement)

Excusés : Jacques Lebateux, Didier Dutheil, Jean Blanchetière.

1. Proposition de Groupes de Régional 1 et 2 U18 - Rectificatif

Une erreur s'est glissée dans le procès-verbal de la réunion n° 37 du 7 juin.

Conformément à la réglementation qui précise pour le championnat de régionale 1 U18 :

CHAMPIONNAT U18 REGIONAL 1

1. Accède au Championnat National U19, saison suivante, l'équipe classée à la première place du groupe;
 2. Rétrogradent en championnat U18 Régional 2, saison suivante, les équipes classées aux 3 dernières places du groupe;
 3. Les 12 équipes qualifiées pour le championnat U18 Régional 1, saison suivante, sont:
 - a) les 2 équipes rétrogradant du Championnat National U19 et du Championnat National U17;
 - b) les équipes des clubs disputant et maintenues en championnat National U17, saison achevée;**
 - c) les 2 équipes accédant du championnat U18 Régional 2;
 - d) les équipes issues du championnat U18 Régional 1, saison achevée, en nombre nécessaire à la constitution du championnat à 12 équipes.
- A noter que l'équipe accédant en National U19 peut prétendre à conserver une équipe dans le championnat U18 Régional

La Commission dit que l'AS PTT CAEN, doit être maintenue en Régional 1 U18.

En conséquence,
L'USON MONDEVILLE descend en Régional 2 U18,

La Commission sous réserve des procédures en cours et à venir propose au Comité de Direction la composition des groupes de Régional 1 et 2 U18 ainsi qu'il suit :

Régional 1 U18

US AVRANCHES MSM
ESM GONFREVILLE
US QUEVILLY RM
MALADRERIE OS
CMS OISSEL
FC ROUEN 1899
AS DE CHERBOURG FB
FC FLERIEN
AS PTT CAEN (issue du National U17)
EVREUX FC 27
FC ST LO MANCHE
SC FRILEUSE

Régional 2 U18 – Groupe A

USON MONDEVILLE

US ALENCONNAISE 61

BAYEUX FC

ES COUTANCAISE

CA LISIEUX PA

FC ARGENTAN

AS VERNON

TROARN FC

US AVRANCHES MSM 2 (issue du National U17)

US GRANVILLAISE

AS LA SELLE LA FORGE

CS HONFLEUR

Régional 2 - Groupe B

FC DIEPPE

FUSC BOISGUILLAUME

PACY MENILLES RC

CS SERVICES MUNICIPAUX LE HAVRE

GRPT CO SEINE FOOTBALL

FC LE TRAIT DUCLAIR

MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE

ESM GONDREVILLE

US QUEVILLY RM 2 (issue du National U17)

GISORS FCGVM 27

AL DEVILLE MAROMME

USF FECAMP

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai stipulées à l'article 190 des Règlements Généraux

Président : Alain Flament



Secrétaire de séance Lionel Chandelier :

